



ASSOCIATION
AIDE JURIDIQUE D'URGENCE

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Approuvé en assemblée générale le 24 mai 2022

L'ASSOCIATION « AIDE JURIDIQUE D'URGENCE »

Nos statuts :

L'AJU est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a été créée le 10 septembre 1998 par déclaration officielle le 21 septembre 1998.

Notre siège social :

110, rue de la Poterie 35200 Rennes
Tél: 02.99.51.48.31
Courriel : aidejuridiqueurgence@free.fr

Les membres du conseil d'administration :

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2021 et le vote du nouveau Bureau du 05 juillet 2021 , les membres du conseil d'administration à la date de rédaction du présent bilan sont :

Présidente : Layla ASSOULINE

Vice-président : Philippe SCATTON

Trésorière : Brigitte LAUER

Secrétaire : Anne DAUGAN

Secrétaire adjointe : Emilie FLOCH

Membres associés : Anne-Cécile SIMON, Marine LE BOURHIS

L'association CIDFF35 (en la personne de Marie-Luce HUILLERY),

Catherine GLON

Margot GOUAISLIN

Solenn LEMOINE

Régine LEPINAY

L'association Saint Benoît Labre (en la personne de son Président Dominique LET-
TALEC

L'association Les Restos du Cœur d'Ille et Vilaine (en la personne de sa Présidente
Claude BOUGERE puis de Sylvie DESCAUX à compter de fin 2021)

Alban VILLA.

Nos adhérents :

En 2021, l'association comptait 21 adhérents, réunissant particuliers (en majorité professionnels du droit en activité ou en retraite) et personnes morales (associations AIS35, CIDFF35, Saint Benoît Labre, Restos du Cœur 35, Enjeux d'Enfants, Chambre Départementale des Notaires d'Ille et Vilaine).

L'objet social :

L'AJU a pour but la promotion de l'accès au droit en faveur des publics en situation de précarité sur le territoire du département d'Ille et Vilaine en favorisant, notamment, la connaissance et l'exercice de leurs droits.

Nos champs d'activités :

- la création et le développement de tout moyen destiné à faciliter l'accès au droit des personnes en situation de précarité ou d'exclusion ;
- l'organisation, selon les sites, de permanences d'information juridique ou de consultations d'avocats délivrées par des avocats bénévoles membres de l'association, auprès d'associations caritatives et humanitaires et des institutions publiques partenaires ;
- le suivi juridique et administratif des situations individuelles ;
- l'accompagnement dans l'accomplissement des démarches nécessaires pour l'exercice des droits des publics pris en charge ;
- la constitution de réseaux de praticiens du droit bénévoles susceptibles :
 - d'être consultés *in situ* ou téléphoniquement par les juristes tenant des permanences et par les responsables des lieux où les permanences se tiennent,
 - de prendre en charge un dossier si la personne tenant la permanence ne peut le faire ;
 - l'organisation, en lien notamment avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit en Ille et Vilaine, de tables-rondes et de formations à l'attention des travailleurs sociaux et des bénévoles associatifs du territoire ;
 - l'analyse des mécanismes juridiques et administratifs créateurs d'exclusion afin de participer à l'élaboration de propositions de modification de ces processus auprès des pouvoirs publics.

Qui répond aux demandes ?

- Une juriste salariée à temps plein et une juriste salariée à temps partiel depuis le 01 février 2021
- Des professionnels du droit bénévoles (essentiellement des avocats) accompagnent selon leurs disponibilités les juristes sur les sites suivants : le restaurant social de la Ville de Rennes Leperdit dit « le Fourneau », les Restos du Cœur de Rennes Alma, le centre social Ty Blosne, le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'association Saint Benoît Labre, le centre d'hébergement d'urgence « Monsieur Vincent » et, depuis mai 2021, le Restobus des Restos du Cœur.
Les juristes salariées interviennent également au Point d'Accès au Droit au

centre pénitentiaire pour hommes de Rennes-Vezin, au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes et à la maison d'arrêt de St Malo.

Nos soutiens :

L'association était soutenue en 2021 par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit en Ile et Vilaine et la Ville de Rennes

LES ACTIONS DE L'AJU

Titre 1 : Organisation de tables rondes en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit en Ille-et-Vilaine (CDAD 35)

Cf. Bilan du CDAD35 (annexe 2)

Dès la création de l'AJU et depuis 2012, en partenariat avec le **Conseil départemental de l'accès au droit en Ille et Vilaine (CDAD35)**, nous organisons des temps d'échanges et d'information à l'attention de professionnels et bénévoles du secteur social de l'ensemble du département sur des thématiques juridiques en lien avec l'actualité.

Ces tables rondes sont animées par des intervenants du monde judiciaire, des membres d'associations et, le cas échéant, des représentants d'institutions étatiques. Les intervenants ont une pratique professionnelle ou bénévole experte sur la question choisie.

Ces sessions permettent aux professionnels et bénévoles associatifs en lien direct avec les usagers de renforcer leurs connaissances des ressources du territoire, et de consolider leurs savoirs. Elles permettent également des échanges plus informels sur les problématiques rencontrées par les participants afin d'aider à l'interconnaissance des différents intervenants auprès des personnes les plus démunies.

En raison de la crise sanitaire, seules deux des quatre tables-rondes initialement programmées ont pu avoir lieu physiquement. Une table a été filmée puis mise en ligne.

1/ La réforme de l'organisation judiciaire, mise en ligne le 11 juin 2021 sur le site du CDAD d'Ille et Vilaine

[<https://www.cdad-ca-rennes.fr/table-ronde-sur-la-reforme-de-lorganisation-judiciaire>]

- **Intervenants :**

- M. le Président JOULIN, Président du Tribunal Judiciaire de Rennes et du CDAD35
- Me DAUGAN, avocate au Barreau de Rennes, élue et bénévole à l'AJU
- M. LE DIOURON, Président de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'appel de Rennes (ACCAR)

2 / Les Mineurs Non-Accompagnés, 08 octobre 2021, auditorium des archives départementales (capacité d'accueil limitée en raison de la crise sanitaire)

- **Intervenants :**

- Mme AL-TAKARLI, Vice-présidente chargée des fonctions de Juge des Enfants, coordinatrice du Tribunal pour Enfants
- M. BOUTIN, Directeur de l'Agence Départementale du Pays de Rennes

- M. PECOT, adjoint « Enfance et Famille » au chef de service vie sociale du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, agence de Rennes
- M. SAIDI, responsable adjoint de la mission Mineurs Non Accompagnés du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
- Me SEMLALI, avocate au Barreau de Rennes, membre du groupe de défense des mineurs et du groupe de défense des étrangers du Barreau de Rennes
- M. ROCHE, Directeur du Service Territorial Éducatif en Milieu Ouvert (STEMO) de Rennes.

3 /La réforme de la justice pénale des mineurs, 03 décembre 2021, auditorium des archives départementale (capacité d'accueil limitée en raison de la crise sanitaire)

•Intervenants :

- Mme AL-TAKARLI, Vice-présidente chargée des fonctions de Juge des Enfants, coordinatrice du Tribunal pour Enfants
- M. ROCHE, Directeur du Service Territorial Éducatif en Milieu Ouvert (STEMO) de Rennes
- Me BAGOT, avocate au Barreau de Rennes, co-Présidente du groupe de défense des mineurs du Barreau

Au total, 95 professionnels ont participé en présentiel aux tables-rondes en 2021. L'exploitation des formulaires de satisfaction remis aux participants illustre un engouement renouvelé pour ces tables de la part des professionnels et bénévoles associatifs locaux.

Titre 2 : Les interventions collectives à destination des personnes incarcérées (Point d'Accès au Droit (PAD) en milieu pénitentiaire)

➤ Présentation du Point d'Accès au Droit (PAD) au quartier des nouvelles arrivantes du centre de détention de la prison pour femmes de Rennes.

Classiquement, les juristes du PAD interviennent au quartier accueil du centre de détention du Centre pénitentiaire pour femmes afin de rencontrer les nouvelles arrivantes et leur présenter les missions du Point d'accès au droit dans l'établissement. Ces temps de présentation, à la fréquence d'environ une fois tous les deux mois, permet de s'assurer de la visibilité des missions du PAD et d'échanger directement avec les personnes détenues sur le contenu de la mission, les modalités de saisine, la complémentarité avec les autres acteurs intervenant dans l'établissement.

En raison du contexte sanitaire et des difficultés d'organisation consécutives, seule une intervention a pu avoir lieu le 25 octobre 2021 au bénéfice de 12 personnes.

Titre 3 : Les permanences d'informations / conseils juridiques

Contexte :

L'association Aide Juridique d'Urgence délivre des informations/conseils juridiques en soutien à l'exercice des droits des publics concernés, une aide pour l'accomplissement des démarches amiables et pré-contentieuses et, si nécessaire, l'orientation et/ou la prise en charge des situations pour une défense devant les juridictions.

Les permanences sont assurées par les avocats bénévoles de l'association selon leurs disponibilités et par les juristes salariées de l'association

Cf. Tableaux des statistiques des demandes par lieux (annexe 1)

Au total, pour l'année 2021, l'AJU a conduit 710 entretiens lors des permanences physiques (534 en 2020, 657 en 2019).

En moyenne, on relève une dizaine d'entretiens téléphoniques par semaine sur l'année (42 semaines). Les réponses apportées ont consisté en une information juridique, une orientation vers d'autres professionnels, ou une prise de rendez-vous pour un entretien physique.

On relèvera qu'en dépit de la crise sanitaire, l'association a pu conduire la majorité de ses permanences physiquement (hors permanences en établissements pénitentiaires).

➤ LE RESTAURANT SOCIAL LEPERDIT dit « LE FOURNEAU» (service délocalisé du CCAS de la Ville de Rennes)

5, rue Clémence Royer, Rennes

Les vendredis de 10h à 13h, sans RV

L'AJU a tenu 43 permanences physiques à l'attention de 202 bénéficiaires du restaurant social (143 pour 40 permanences en 2020, 198 pour 42 permanences en 2019).

Sur ces 202 bénéficiaires ont été rencontrés 188 hommes et 14 femmes.

Contexte :

Nos permanences étant confrontées depuis plusieurs années à une forte affluence, l'AJU a décidé, en accord avec la responsable du restaurant, d'élargir le créneau horaire de notre intervention afin de pouvoir recevoir les bénéficiaires dans de meilleures conditions. Ainsi, depuis le 5 mars 2021, l'association est désormais sur site de 10h à 13h (11h/13h auparavant).

Nous avons également de fréquents échanges en dehors des permanences avec l'équipe sur place ou les bénéficiaires directement pour répondre aux sollicitations urgentes.

Des temps de rencontre dédiés avec la responsable et l'équipe ont été organisés afin d'agir en parfaite complémentarité et adapter au mieux nos interventions aux particularités du restaurant.

Public rencontré et demandes :

Si les demandes ont pu être sensiblement plus hétérogènes que les années passées, le droit des étrangers reste toutefois majoritaire (120 demandes). On relèvera également une forte demande en droit pénal (27 demandes) ainsi qu' également une hausse des demandes relatives aux procédures de recouvrement et de saisies. Ainsi par exemple nous avons été très sollicités pour des procédures de saisie administrative à tiers détenteur pour le recouvrement d'amendes pénales.

La demande en droit des étrangers s'est déclinée comme suit :

- 33 demandes étaient relatives à des questions liées à l'asile, sous tous ses aspects (procédures normales, accélérées, Dublin, accès aux conditions matérielles d'accueil) ;
- 64 étaient relatives à des questions liées au séjour, avec en l'occurrence beaucoup de demandes d'information sur les modalités de constitution de dossier de demande de titres de séjour.

On déplore à ce sujet une réelle difficulté d'accès non seulement aux services concernés mais également à l'information même relative au fonctionnement desdits services. En externalisant l'information par la voie de la dématérialisation, l'administration rajoute une charge sur le public visé, bien souvent mis en difficulté du fait des effets conjoints d'un analphabétisme numérique et de la fracture numérique. Les modalités de fonctionnement ayant été particulièrement changeantes en 2021, il fallait procéder à une véritable veille des informations mises en ligne par la Préfecture, ce qui n'a pas manqué de mettre en difficulté les professionnels accompagnants également.

Si les changements majeurs intervenus en 2021 (centralisation nationale par le biais de plateforme des demandes d'autorisation de travail en avril 2021 et des demandes de premières délivrances de titres de séjour en octobre 2021) ont permis d'unifier les modalités de dépôt des demandes, ils ont également fait ressortir le décalage entre les exigences des étapes administratives à remplir et la fragilité du public cible.

- 23 demandes étaient relatives à des mesures d'éloignement et à leur contestation (Mesure de transfert, Obligation de Quitter le territoire, Interdiction du territoire).

➤ **LES RESTOS DU COEUR ALMA**

118 rue de l'Alma, Rennes,

Les mardis de 9h30 à 11h30, sans RV

L'AJU a tenu 39 permanences physiques à l'attention de 87 bénéficiaires du restaurant social (76 pour 29 permanences en 2020, 110 pour 42 permanences en 2019).

Sur ces 87 bénéficiaires ont été rencontrés 42 hommes, 41 femmes et deux couples.

Contexte :

La fréquentation reste stable sur les trois dernières années mais pourrait être plus soutenue au regard de la très forte augmentation des inscriptions de bénéficiaires aux Restos du Cœur en 2021. Nous avons constaté une baisse des sollicitations lors de la campagne d'été où nous avons eu plusieurs permanences sans demandes. Afin de pallier cet écueil, nous avons ainsi renforcé notre communication auprès des bénévoles afin de favoriser la circulation de l'information relative à nos permanences.

Public rencontré et demandes :

Comme les années passées, le domaine du droit prédominant reste le droit des étrangers, principalement pour des questions liées au séjour. Nous avons rencontré en majorité des personnes chargées de familles dont la subsistance au quotidien était complètement dépendante des associations caritatives et humanitaires locales.

Certains entretiens ont ainsi consisté à s'assurer en priorité que les personnes avaient connaissance des différents services d'aides sociales qui leur étaient ouverts, bien que souvent réduits à la portion congrue du fait de leur situation administrative. Ainsi par exemple, il s'agissait de mères de familles ayant déposé des demandes de régularisation en attente d'instruction, lesquelles ne donnent pas droit à la délivrance de récépissé, et qui ne pouvaient pas, par conséquent, accéder aux aides sociales de droit commun.

Nous avons également rencontré beaucoup de personnes nouvelles arrivantes dans la région bretonne, pour lesquelles l'entretien a été l'occasion de faire un diagnostic sur la situation administrative et de les informer sur les perspectives et professionnels mobilisables. On soulignera avoir rencontré plusieurs personnes de nationalité afghane, nouvellement arrivées en France, dont la demande était directement en lien avec la prise de pouvoir du régime taliban en Afghanistan.

➤ **LE RESTOBUS (création mai 2021)**

Place de la Communauté, Rennes

Les lundis de 19h à 20h30

L'AJU a tenu 12 permanences physiques à l'attention de 49 bénéficiaires du Restobus.

Sur ces 49 bénéficiaires ont été rencontrés 27 hommes et 7 femmes (15 non renseignés)

Contexte :

Après une première période test de deux mois où la demande n'a pas manqué, la nouvelle permanence proposée par l'AJU au Restobus a été pérennisée.

L'association intervient ainsi deux soirs par mois, en extérieur, lors de la distribution de repas. Les permanences sont assurées sous un barnum par des binômes d'avocats bénévoles de l'AJU. En cas d'indisponibilité des avocats bénévoles, une juriste de l'association vient en renfort.

Nous avons été très chaleureusement accueillis par les bénévoles du Restobus avec lesquels nous travaillons en parfaite synergie. C'est grâce au lien de confiance que les béné-

voles ont su installer auprès de leurs bénéficiaires que nous avons eu des demandes dès le premier jour de notre intervention.

Public rencontré et demandes :

On relèvera une forte diversité des demandes : droit fiscal, droit bancaire, surendettement, expulsion locative, droit des étrangers, droit des affaires de la sécurité sociale, majeurs protégés, droit pénal. Si l'on retrouve certaines personnes vues dans d'autres lieux de permanences, ce n'est pas la majorité. Nous rencontrons au Restobus des personnes disposant parfois d'un logement/hébergement mais dont les moyens de subsistance sont extrêmement précaires (petite retraite, RSA..) avec un cumul de difficultés sociales et économiques.

En conséquence, cette permanence peut vraiment nous permettre de toucher un public parfois éloigné de nos lieux habituel d'intervention.

On soulignera le fait que le Restobus accueille sans condition, ce qui peut ainsi permettre de recevoir des personnes qui ne peuvent pas accéder à la distribution alimentaire de la campagne d'été des Restos (seuil de ressource relevé comparativement à la campagne d'hiver) mais qui peuvent accéder aux autres types d'accompagnements proposés par les Restos (aide à la recherche d'emploi par exemple).

➤ **PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAINT BENOIT-LABRE**

- **Permanences au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**

5, rue du Bois Rondel, Rennes

1er mercredi du mois de 9h30 à 11h30 (Sur RV)

L'AJU a tenu 11 permanences physiques à l'attention de 28 hommes accueillis au CHRS (32 pour 9 permanences en 2020, 21 pour 10 permanences en 2019).

Contexte :

Si la fréquentation est en légère baisse, elle s'explique par un certain nombre de rendez-vous non honorés. En parallèle des RV pris en permanences, l'équipe de l'AJU reste en contact étroit avec les travailleurs sociaux pour répondre aux urgences.

Public rencontré et demandes :

Comme l'an passé, la plus forte demande a été en droit et procédure pénale. Si certaines sollicitations ont pu consister en des demandes d'aide pour se constituer avocat en vue d'une audience, on relèvera également :

- des demandes relatives à l'exécution de peines, de décisions souvent rendues en réputé contradictoire, dont les intéressés ont reçu signification depuis leur stabilisation ;
- des demandes relatives à la constitution d'un dossier d'aménagement de peine ;
- ou bien encore des questions relatives aux obligations vis à vis du Fond de Garantie des Victimes d'Infractions

Nous avons également régulièrement été interrogés pour des questions relatives à des saisies ou des recouvrements de dettes de diverses natures. Cela s'explique par le fait que le public accueilli au CHRS étant au sortir d'une période d'errance ou du moins de précarité matérielle, les intéressés ne disposaient pas d'une adresse de domiciliation fixe auparavant. La permanence proposée par l'AJU permet ainsi, dans la mesure du possible, de traiter les difficultés juridiques et ainsi de soutenir le travail de fond mené par les travailleurs sociaux visant à favoriser la réinsertion des personnes accompagnées.

- **Permanences au Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)**
« Monsieur Vincent »

2, rue Monsieur Vincent, Rennes

3^e jeudi du mois de 9h à 11h

L'AJU a tenu 11 permanences physiques à l'attention de 26 bénéficiaires (26 personnes reçues en 8 permanences en 2020, 13 pour 7 permanences en 2019).

Sur ces 26 bénéficiaires ont été rencontrés 15 hommes et 11 femmes (15 non renseignés)

Contexte :

Si la fréquentation est en légère baisse, elle s'explique par un certain nombre de rendez-vous annulés en raison de motifs impérieux (enfants malades, RV de suivi social, appel pour proposition de mission en travail en agence d'intérim au jour J). Les déplacements sur site sans demande auront toutefois permis d'échanger avec les équipes, notamment sur les modifications intervenues pour l'accès aux différents services administratifs dématérialisés.

Public rencontré et demandes :

Le Centre d'Hébergement d'Urgence héberge pour une durée limitée des personnes présentant de particulières vulnérabilités et orientées par le 115. Nous avons ainsi rencontré un mineur accompagnant ses grands-parents, des parents isolés en charge d'enfants mineurs, des personnes affligées de pathologies lourdes.

Le domaine principal a concerné le droit des étrangers, avec des demandes récurrentes de bénéficiaires de la protection internationale sollicitant de l'aide pour faire venir leur famille dans le cadre d'une procédure de réunification familiale.

➤ **LE CENTRE SOCIAL TY BLOSNE**

7, boulevard de Yougoslavie, Rennes

Les mardis de 14h30 à 16h30

(Sur RV pris auprès de l'accueil du centre au : 02 99 50 90 47)

L'AJU a tenu 44 permanences à l'attention de 166 personnes (114 personnes reçues en 32 permanences en 2020, 120 pour 38 permanences en 2019).

Sur ces 166 bénéficiaires ont été rencontrés 76 hommes, 84 femmes et trois couples. On soulignera que cette permanence est la seule où nous recevons en majorité des femmes.

Contexte :

On relèvera une fréquentation en hausse en 2021, avec moins d'absences injustifiées en RV que les années passées même si ces absences restent fréquentes en dépit d'un système de rappel. Cette permanence, hebdomadaire, est notre deuxième permanence la plus fréquentée après celle au restaurant social.

Elle est assurée par un binôme avocat/juriste salariée. Les orientations se font par plusieurs biais : prise de RV direct des intéressés après consultations du Guide de l'accès au Droit de la Ville de Rennes et du CDAD, de l'Annuaire Social en Ligne du Département, orientations par des travailleurs sociaux du centre social ou du CDAS présents sur le même site et parfois sur notre propre orientation lorsque nous recevons directement la demande via le numéro de téléphone de l'AJU.

Au regard de l'existence de permanences spécialisées d'avocats dans d'autres centres sociaux rennais, nous ne traitons pas les demandes relevant du droit des étrangers sur cette permanence.

Public rencontré et demandes :

Cette permanence présente la spécificité de recueillir un panorama très diversifié de demandes en droit. Si le droit de la famille reste comme les années précédentes la demande la plus présente, nous avons été également très sollicités cette année et de manière inédite pour des questions de droit social, en conséquence directe des effets de la crise sanitaire sur l'emploi des personnes précaires (salariés de particuliers employeurs, personnes cumulant plusieurs CDI à temps partiel).

LES PERMANENCES DU POINT D'ACCÈS AU DROIT EN ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES EN ILLE-ET-VILAINE (PAD)

- **Le Centre Pénitentiaire pour hommes de Rennes-Vezin (CPH)**

rue du Petit Pré, Vezin le Coquet

Les jeudis de 14h30 à 17h

Au regard du contexte sanitaire, l'AJU a pu tenir 34 permanences physiques et conduire 70 entretiens. Aucune action collective (type Forum logement ou information sur le droit de vote) n'a pu être proposée.

En 2020, il s'agissait de 70 personnes rencontrées sur 29 permanences (2019 : 109 personnes pour 38 permanences effectives).

Contexte :

La baisse de fréquentation s'accroît depuis ces trois dernières années. En 2021, plusieurs permanences ne se sont pas tenues, faute de demandes. En dépit du renforcement de la communication interne (affichage) autour des permanences du PAD, on soulignera que les orientations arrivent principalement par le bouche à oreille en détention ou par des orientations directes de Conseillers d'Insertion et de Probation.

On déplore cette année de nouveau une difficulté majeure, déjà exposée à la Direction de l'établissement, à savoir la difficulté de faire informer les personnes détenues qu'elles ont un RV. S'il est compréhensible que certaines personnes détenues privilégient d'autres activités (par exemple la promenade) au détriment de leur rendez-vous au parloir, nous constatons toutefois que les personnes ne sont que très peu ou pas informées par les surveillants en bâtiment qu'elles sont attendues. C'est au moment où nous faisons appeler les personnes qu'elles le découvrent. Cette difficulté qui s'ajoute à celle de l'accès au droit a déjà été présentée à la Direction, laquelle a indiqué ne pas pouvoir trouver de solution. Par conséquent, nous devons systématiquement faire rappeler une fois sur place les personnes concernées et n'avons ensuite plus le temps de recevoir l'ensemble des personnes initialement programmées. Ce dysfonctionnement impacte durablement la pérennité des missions du Point d'Accès au Droit.

Public rencontré et demandes :

En 2020, les deux domaines de droit principaux ont été le droit de la famille et le droit pénal, avec en particulier de nombreuses sollicitations relatives au respect des droits fondamentaux des personnes détenues.

En 2021, les demandes ont été plus hétérogènes avec une demande en hausse en droit des étrangers (28,6% contre 11,4% en 2020). Cette augmentation est à mettre en lien avec la suspension des permanences de l'association La Cimade en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Ainsi, nous avons été régulièrement sollicités pour des questions relatives à la contestation des mesures d'éloignement notifiées en détention, au sujet desquelles les personnes étrangères se heurtaient à une absence d'effectivité de l'exercice de leur droit de recours. En effet, certaines de ces notifications intervenant au dernier jour ouvrable de la semaine, il ne leur avait pas été matériellement possible de déposer leur recours dans les délais voulus (48 heures) puisque leur recours n'était enregistré qu'à la réouverture des services le lundi suivant. Cette difficulté a déjà été soulevée à plusieurs reprises auprès de la Direction ces trois dernières années.

On relèvera en outre une légère baisse de la demande en droit de la famille (11,4% contre 22,8% en 2020) et une sensible augmentation des demandes relatives à l'accès au droit (constitution de demandes d'aide juridictionnelle) et aux aménagements de peine.

- **La Maison d'Arrêt de Saint Malo**

10, rue Emile Brindjonc, Saint Malo

Les 1ers et 3emes lundis du mois de 9h30 à 11h30

Au regard du contexte sanitaire et des restrictions d'accès à l'établissement, l'AJU a pu tenir 11 permanences physiques et conduire 27 entretiens (pas de permanences du 01 janvier 2021 jusqu'au 7 juin 2021).

Nous sommes restés à disposition du personnel durant le temps de suspension des permanences pour raison sanitaire afin de traiter à distance des demandes. Nous n'avons été cependant que très peu sollicités.

En 2020, il s'agissait de 24 personnes rencontrées sur 10 permanences (2019 : 29 personnes pour 17 permanences effectives).

Contexte :

Sur la fréquentation de la permanence :

On déplore depuis plusieurs années une faible fréquentation des permanences du PAD malouin. En effet, une des particularités de cette permanence est que les détenus ne semblent pas arriver à s'en saisir. La plupart des requêtes transmises sont des demandes de mises en lien avec des avocats choisis pour des questions relatives à leur défense, ce qui s'explique, notamment, par le fait que beaucoup de personnes sont en mandat de dépôt. Il y a également une difficulté à saisir les missions des différents interlocuteurs (avocats, défenseur des droits, point d'accès au droit), souvent confondus.

Ce constat avait déjà été relevé en 2020 et nous avons tenté d'y pallier par la réactualisation de la présentation du PAD dans le guide du nouvel arrivant, des affichages spécifiques faits en détention et la diffusion de l'information auprès du personnel pénitentiaire. En 2021, nous avons clarifié avec le personnel le système de recueil des demandes et avons fait distribuer en automne 2021 des flyers de présentations du PAD dans toutes les cellules. Nous avons ainsi gagné en efficacité mais la demande pourrait être plus soutenue dans la mesure où nous avons en moyenne deux personnes par permanence depuis la reprise.

Sur la difficulté de l'exercice effectif des droits des personnes en courtes peines

La majorité des personnes rencontrées, en dehors des personnes en mandat de dépôt, sont sous le coup de courtes peines. Nous rencontrons ainsi beaucoup de personnes dont le sursis a été révoqué ou dont le non-respect des obligations d'une peine précédente a conduit à l'incarcération. Dans ces situations, il est parfois difficile pour les personnes détenues d'avoir accès aux interlocuteurs voulus durant leur détention (durée variable selon la nature de la demande et l'interlocuteur souhaité). Lorsque nous recevons les personnes en demande, nous constatons régulièrement que la levée d'écrou est proche. L'information pour tout éventuel lancement de procédure se fait par conséquent pour une mise en œuvre concrète à la sortie où l'accès aux ressources sera plus aisé. En effet, on

constate une absence d'effectivité de l'accès au droit pour les personnes incarcérées en courtes peines dont l'unique moyen de communication, l'écrit, va se heurter à la nécessité de faire des démarches par la voie dématérialisée.

Une autre difficulté pour l'exercice effectif des droits des personnes détenues en courtes peines est le problème du suivi de courrier. En raison du court temps de détention, certaines personnes n'ont pas pu effectuer leur changement d'adresse et celui-ci n'apparaît pas toujours pertinent. Les personnes n'ont par conséquent pas à leur disposition les documents nécessaires pour mener à bien le lancement d'une démarche (par exemple produire tous les justificatifs nécessaires pour déposer un dossier de surendettement ou adresser une requête au Juge Aux Affaires Familiales).

Demandes :

Contrairement à l'année passée où nous avons été très sollicités pour des demandes relatives au droit des étrangers, la demande majeure en 2021 aura été en droit pénal (29,6%). Cette observation s'explique par le fort nombre de personnes rencontrées alors qu'elles étaient en mandat de dépôt.

- **Le Centre Pénitentiaire pour femmes de Rennes (CPF)**

18 bis, rue de Châtillon, Rennes

les 2ème et 4ème lundi du mois de 14h à 17h

Au regard du contexte sanitaire, l'AJU a pu tenir 19 permanences physiques et conduire 55 entretiens auprès de femmes incarcérées en maison d'arrêt, au centre de détention et au quartier de prise en charge de la radicalisation ouvert en septembre 2021.

En 2020, 49 personnes avaient été rencontrées en 15 permanences (2019 : 54 personnes au cours de 20 permanences).

La fréquentation reste par conséquent stable sur les trois dernières années après un pic de fréquentation en 2018.

Public rencontré et demandes :

En 2019, les deux domaines les plus abordés étaient le droit de la famille (22%), le droit des étrangers (19%) et le droit pénal / procédure pénale (hors aménagement et exécution de peines) à 17 %. En 2020, la majeure était le droit pénal général avec 23 %. Contrairement à l'année précédente, les demandes ont été plus diversifiées.

En 2021, la tendance en **droit pénal et procédure pénale** se confirme puisque la demande est la plus forte (**23,6%**). Il est toujours rappelé en début d'entretien que nous ne pouvons pas informer sur une procédure pénale en cours ou pour une procédure au sujet de laquelle un avocat est saisi. Lors de nos interventions en maison d'arrêt, les personnes

rencontrées veulent régulièrement nous expliquer leur procédure et nous renvoyons toujours vers l'avocat désigné ou choisi.

Par conséquent, nous rappelons aux personnes les principes du procès pénal, de la phase de jugement et de l'exécution de peine tels que définis par le Code pénal et le Code de procédure pénale et laissons à la personne le soin de consulter son Conseil pour toute demande relative à sa situation individuelle.

Au centre de détention, les questions sur *l'aménagement des peines* reviennent régulièrement, parfois sur orientation du CPIP. Nous ne pouvons faire qu'une présentation générale des mesures car nous n'avons pas accès au dossier pénal et nous invitons les personnes à se constituer avocat si besoin.

S'agissant de **l'accès au droit (16,3% des demandes)**, il s'agit notamment d'aider les personnes à constituer un dossier d'aide juridictionnelle. Il est aussi souvent question de l'accès aux droits sociaux qui relèvent plus de l'assistante sociale, qui exerce une mission à temps partiel au CPF. Nous pouvons constater que l'exercice effectif de certains droits en lien avec des organismes (bailleurs sociaux, CPAM, CAF, etc.) est compliqué, notamment du fait de l'écrit, seul moyen de communication pour les détenues.

Les personnes ont du mal à comprendre les courriers, à défaut de pouvoir échanger directement avec les interlocuteurs : elles demandent de l'aide pour comprendre ce qui est dit et aussi pour répondre. Ces personnes cherchent des conseils pour mener à bien la résolution amiable des conflits (ex : contact avec certains bailleurs pour obtenir des documents relatifs à la sortie du logement et à une dette locative).

Certaines personnes sont complètement démunies face à ces problématiques là (personnes ne maîtrisant pas la langue, analphabètes), et d'autres, plus autonomes, prennent rendez-vous avec nous pour vérifier qu'elles sont dans la bonne démarche.

///// ACTIONS VISANT LE DEVELOPPEMENT D'UNE REFLEXION AUTOUR DE L'ACCES AU DROIT ET A LA JUSTICE /////

➤ **PARTICIPATION A L'EVENEMENT "PLACE DES DROITS", Place de la Mairie à Rennes, mai 2021.**

L'AJU a participé à la deuxième édition des journées de promotion de l'accès au droit intitulée "Place des droits", organisée par la Ville de Rennes et le CDAD35.

La crise sanitaire a nécessité de revoir le format des événements initialement prévus. Ainsi les mini-conférences thématiques à l'attention du grand public ont dû se faire par la voie dématérialisée.

L'association Aide Juridique d'Urgence a donc proposé un spot filmé de présentation de ses missions par Philippe SCATTON, Vice-président de l'AJU ainsi qu'une conférence

thématique sur l'accès au droit en détention, assurée par Me Maxime TESSIER, avocat bénévole de l'AJU.

Ces vidéos sont consultables sur Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=YuVZ56Sr6pI>

<https://www.youtube.com/watch?v=3wirfQ9E2Gw>

L'association a également pris part à des permanences téléphoniques au bénéfice du grand public organisées spécialement les jours de l'évènement. Trois permanences ont ainsi été assurées par Me GLON (droit pénal), Me DAUGAN (droit de la famille) et Me ASSOULINE (droit public).

➤ **PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROBLEMATIQUE DES FAMILLES EN ERRANCE et PUBLICATION D'UN LIVRE BLANC**

Depuis 2019, l'association a participé aux réflexions et travaux d'un groupe de travail inter-professionnel souhaitant aborder la problématique de l'accompagnement des familles à la rue avec enfants mineurs à charge. Ce groupe de réflexion, composé de professionnels, pour la majorité issus du domaine associatif et œuvrant dans des champs pluridisciplinaire (social, médico-social, droit, parentalité), a ainsi entendu se donner les moyens de partager des constats de terrain pour dégager des pistes d'amélioration de l'accompagnement de ce public particulièrement vulnérable.

Soucieux de pouvoir disposer d'éléments concrets pour traiter une problématique dense et complexe, une étude de terrain a été réalisée par M. TAPIA-ARRUTA, étudiant en Master 2 « Enfance, Jeunesse, Politique et Accompagnement » de l'EHESP. Le portage de cette étude a été soutenu de manière collective par chacun des acteurs professionnels du groupe, dont l'AJU est membre.

Ce diagnostic a fourni aux professionnels un outil d'analyse qui a donné lieu à la publication d'un « livre blanc », présenté aux professionnels locaux à l'occasion d'un webinaire le 4 juin 2021. Ce document est accessible sur le site du SIAO35 :

<http://www.siao35.fr/medias/files/livre-blanc-familles-avec-enfants-sans-hebergement-dans-le-territoire-rennais--1.pdf>

///// ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SOUTIEN AUX ACTIONS PORTEES PAR L'ASSOCIATION /////

➤ **RENFORCEMENT DU LIEN PARTENARIAL AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET LES MEMBRES DE L'AJU**

Consciente de la nécessité de maintenir ses actions en lien avec les acteurs locaux de

terrain, l'association a poursuivi tout au long de l'année les rencontres avec les élus, les institutions et les associations caritatives et humanitaires locales afin d'échanger autour de nos missions respectives et adapter nos actions en fonction des besoins issus du terrain. Ont ainsi été réalisés:

- Échanges avec les Restos du Cœur d'Ille et Vilaine autour de l'éventuel élargissement de nos lieux de permanences sur le Département
- Échanges avec l'association AIS35 pour la création d'éventuelles nouvelles permanences
- Échanges avec l'association ISKIS pour la création d'éventuelles nouvelles permanences
- Rencontre avec Mme SEGUIER, chargée de mission pour la Ville de Rennes pour l'animation du réseau SolidaRen et participation à l'assemblée générale du réseau
- Participation aux travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville de Rennes
- Participation à l'assemblée générale de l'association SOS Victime
- Participation à l'assemblée générale de l'association AIS35
- Participation à l'assemblée générale de l'association Enjeux d'Enfants
- Participation à l'assemblée générale de l'association Saint Benoît Labre
- Rencontre avec Mme HERIN, déléguée départementale du Secours Catholique
- Rencontre avec les alliés et volontaires d'ATD Quart Monde
- Rencontre avec Mme PAPILLION, 12e adjointe, déléguée à l'insertion et à l'emploi à la Ville de Rennes et Mme BECHET, conseillère municipale déléguée à la médiation et à la prévention de la délinquance
- Échanges avec Mme GUILPAIN, chargée de mission, Ville de Rennes

Un moment de convivialité a été organisé le vendredi 1er octobre au Jeu de Paume à Rennes en présence d'élus, partenaires associatifs et institutionnels, adhérents, bénévoles et élus afin de partager un moment d'échange et renforcer le lien autour de notre projet associatif.

➤ **CAMPAGNES DE RECRUTEMENT DE NOUVEAUX AVOCATS BENEVOLES**

Deux campagnes ont été organisées cette année afin de présenter les missions de l'AJU aux avocats rennais et mobiliser de nouveaux bénévoles pour prendre part à nos actions.

- jeudi 24 juin matin à l'Ordre des avocats (Cité judiciaire) : quatre avocats ont fait part de leur vif intérêt, dans l'attente d'une présentation plus détaillée du fonctionnement interne de l'association
- jeudi 14 octobre matin à l'Ordre : 6 avocats intéressés

➤ **DEVELOPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION EXTERNE**

L'association a souhaité revoir l'ensemble de ses outils de communication à l'attention des partenaires et du grand public afin d'être mieux identifiée et par conséquent favoriser la

connaissance de ses actions au bénéfice du plus grand nombre. Une nouvelle charte graphique et un nouveau logo ont ainsi été réalisés par Mme Bienvenue, graphiste, ainsi qu'une nouvelle brochure de présentation de nos permanences.

Un travail est également en cours pour la création d'un futur site web, en partenariat avec l'association BUG de la Maison des associations de Rennes.

ANNEXES

1. **Statistiques des permanences 2021**
2. **Bilan 2021 des tables rondes (CDAD 35)**

//// NOMBRE DE PERMANENCES ET DE BENEFICIAIRES ///

	<i>Restaurant social Leperdit</i>	<i>Restos du cœur</i>	<i>SBL CHRS</i>	<i>SBL MVU</i>	<i>CS Ty Blosne</i>	<i>CPH Rennes-Vezin</i>	<i>MA Saint-Malo</i>	<i>CPF Rennes</i>	<i>Restobus</i>	TOTAL
Nombre de personnes rencontrées	202	87	28	26	166	70	27	55	49	710
Nombre de permanences	43	39	11	11	44	34	11	19	12	224

//// REPONSES APORTEES PAR SITE ///

	<i>Restaurant social Leperdit</i>		<i>Restos du Cœur</i>		<i>Saint-Benoît Labre CHRS</i>		<i>Saint-Benoît Labre Centre d'Hébergement d'Urgence</i>		<i>Centre social Ty Blosne</i>		<i>Restobus</i>	
Informations	98	48,5% ¹	42	48,3%	12	42,9%	15	57,7%	77	46,4%	27	55,1%
Orientation vers avocat	33	16,3%	15	17,2%	4	14,3%	3	11,5%	45	27,1%	8	16,3%
Renvoi vers autres interlocuteur	20	9,9%	13	14,9%	2	7,1%	2	7,7%	35	21,1%	6	12,2%
Aide à rédaction Courrier	25	12,4%	5	5,7%	4	14,3%	4	15,4%	6	3,6%	1	2%
RDV ultérieur	10	4,9%	5	5,7%	3	10,7%	2	7,7%	3	1,8%	4	8,1%
Ecoute	16	7,9%	7	8%	3	10,7%					3	6,1%
TOTAL	202	100%	87	100%	28	100,00%	26	100,00%	166	100,00%	49	100%

¹ Les pourcentages sont arrondis à la première décimale au supérieur

	<i>Centre Pénitentiaire de Rennes-Verzin</i>		<i>Maison d'arrêt de Saint-Malo</i>		<i>Centre Pénitentiaire des femmes de Rennes</i>	
Informations	33	47,1%	12	44,4%	26	47,2%
Orientation vers avocat	12	17,1%	10	37%	7	12,7%
Renvoi vers autres interlocuteur	12	17,1%	3	11,1%	8	14,5%
Aide à rédaction Courrier	8	11,4%	1	3,7%	5	9,1%
RDV ultérieur	2	2,9%	1	3,7%	4	7,2%
Ecoute	3	4,3%			5	9,1%
TOTAL	70	100,00%	27	100,00%	55	100,00%

/// DOMAINES DE DROIT ABORDES ///

	<i>Restaurant social Leperdit</i>		<i>Restos du cœur</i>		<i>SBL CHRS</i>		<i>SBL CHU</i>		<i>CS Ty Blosne</i>		<i>Restobus</i>	
Droit de la famille	11	5,5 ¹ %	10	11,5%	3	10,7%	2	7,7%	45	27,1%	1	2%
Accès au droit	17	8,4%	8	9,2%	1	3,6%			7	4,2%	3	6,1%
Droit des personnes	2	1%							4	2,4%		
Droit civil général	2	1%	4	4,6%	2	7,1%			17	10,2%		
Droit de la consommation	1	0,5%							13	7,8%		
Droit bancaire	2	1%	1	1,1%								
Droit des étrangers	120	59,4%	45	51,7%	1	3,6%	19	73,1%	13	7,8%	8	16%
Protection des majeurs			1	1,1%			1	3,8%	4	2,4%	3	6,1%
Droit du logement	3	1,5%	3	3,5%	1	3,6%			4	2,4%	6	12,2%
Droit social									24	14,5%		
Droit public			2	2,3%					3	1,8%	4	8,2%
Droit des successions									3	1,8%	1	2%
Droit des affaires de SS	1	0,5%	4	4,6%	1	3,6%	1	3,8%	5	3%		
Voie d'exécution	14	6,9%	2	2,3%	5	17,9%			3	1,8%	2	4,1%
Assistance éducative	2	1%	1	1,1%	2	7,1%	1	3,8%				
Droit pénal/procédure	27	13,4%	3	3,5%	12	42,9%	2	7,7%	18	10,8%	8	16,3%
Non renseigné											11	22,5%
Violences faites aux femmes			3	3,5%					3	1,8%	2	4,1%
TOTAL	202	100%	87	100%	28	100%	26	100%	166	100%	49	100%

¹ Valeur arrondie à la première décimale au supérieur

CPH Rennes		MA Saint-Malo		CPF Rennes		Domaine de droit
8	11,4%	3	11,1%	9	16,3%	Accès au droit
8	11,4%	3	11,1%	4	7,2%	Droit de la famille
1	1,4%			3	5,4%	Droit des personnes
				2	3,6%	Droit bancaire
						Droit de la consommation/ surrendettement
20	28,6%	5	18,5 %	3	5,4%	Droit des étrangers
5	7,1%	2	7,4%	3	5,4%	Droit du logement
				1	1,8%	Droit social
2	2,9%					Droit public
2	2,9%			4	7,2%	Droit patrimonial / droit des successions
				1	1,8%	Droit des affaires de sécurité sociale
1	1,4%			1	1,8%	Voies d'exécution
2	2,9%			1	1,8%	Assistance éducative
6	8,6%	8	29,6%	13	23,6%	Droit pénal/procédure
10	14,3%	3	11,1%	5	9,1%	Aménagement/exécution de peines
5	7,1%	3	11,1%	5 <i>dont 1</i>	9,1% 1,8%	Droit pénitentiaire <i>(droit travail en détention)</i>
70	100%	27	100%	55	100%	TOTAL

BILAN DES TABLES-RONDES

Organisées en partenariat avec l'association « Aide Juridique d'Urgence » - ANNÉE 2021 -

L'accès au droit est un objectif majeur en faveur du développement de la cohésion sociale, de la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Si l'accès au droit et à la justice n'est pas toujours simple pour les justiciables, il ne l'est parfois pas non plus pour les professionnels qui sont en lien direct avec les publics les plus en difficulté (sociale, psychologique, etc.).

Le CDAD 35 joue un rôle de fédérateur en multipliant les actions et en diversifiant les lieux pour trouver de l'information juridique. Il tient aussi à intervenir auprès des acteurs de terrain et des services offrant de l'accès au(x) droit(s). Les professionnels et bénévoles qui œuvrent quotidiennement dans l'accompagnement des publics les plus en difficulté doivent être outillés, formés aux spécificités juridiques et évolutions législatives.

L'information des professionnels participe pleinement à la politique menée en faveur de l'accès au droit. En proposant des temps de formation et des rencontres inter-professionnelles, les professionnels en relation directe avec les usagers, renforcent leurs connaissances des ressources du territoire et consolident leurs savoirs.

De ce fait, le CDAD 35 en partenariat avec l'association « Aide Juridique d'Urgence », contribue de façon indirecte à une réappropriation du droit des plus démunis, en proposant depuis 2012 des temps d'information/formation sur des thématiques juridiques qui suivent l'actualité et répondent aux besoins exprimés par les professionnels.

Les professionnels du droit (magistrats, avocats, huissiers de justice, notaires) et les partenaires institutionnels et associatifs associés à la justice interviennent ainsi régulièrement sur les différentes thématiques choisies.

En 2021, 3 tables-rondes ont été organisées par le CDAD 35 en partenariat avec l'association Aide Juridique d'Urgence :

- Le 11 juin - **Cette table-ronde repoussée à plusieurs reprises en raison du contexte sanitaire a été filmée et partagée sur le site internet du CDAD Grand Ouest : La réforme de l'organisation judiciaire** : Sont intervenus : **Monsieur le président Ollivier JOULIN**, Président du tribunal judiciaire de Rennes et du CDAD d'Ille-et-Vilaine, **Maître Anne DAUGAN**, avocate au barreau de Rennes, membre bénévole de l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU) et **Monsieur Théo LE DIOURON**, président de l'Association des Conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Rennes (ACCAR).
- Le 8 octobre : **Les mineurs non accompagnés** : Sont intervenus : **Madame AL-TAKARLI**, Vice-présidente, chargée des fonctions de Juge des enfants, **Monsieur BOUTIN**, Directeur de l'Agence Départementale du Pays de Rennes, **Monsieur PECOT**, Adjoint enfance famille au chef de service vie sociale du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine Agence de Rennes, **Monsieur ROCHEE**, Directeur du STEMO de Rennes, **Monsieur SAIDI**, Responsable adjoint de la mission MNA du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine évaluation, mise à l'abri, **Maître SEMLALI**, Avocate au Barreau de Rennes, membre du Groupe de Défense des Étrangers et du Groupe de Défense des Mineurs de l'Ordre des avocats de Rennes
- Le 3 décembre : **La réforme de la justice pénale des mineurs** : Sont intervenus : **Madame AL-TAKARLI**, Vice-présidente, chargée des fonctions de Juge des enfants, coordinatrice du Tribunal pour Enfants de Rennes, **Monsieur ROCHEE**, Directeur, Services Territoriaux Éducatifs en Milieu Ouvert, PJJ de Rennes, **Madame DUAULT**, Éducatrice, Services Territoriaux Éducatifs en Milieu Ouvert, PJJ de Rennes, **Maître BAGOT**, Avocate au Barreau de Rennes, Co-présidente du Groupe de Défense des Mineurs de l'Ordre des avocats de Rennes.

Analyse chiffrée de la participation aux tables-rondes

En 2021, et ce malgré un contexte sanitaire très contraint, **95 professionnels** ont participé en présentiel aux deux tables-rondes organisées par le CDAD et l'association AJU à l'auditorium des archives départementales et la

table-ronde filmée a été visionnée **140 fois** sur You tube (en date du 11 janvier 2022) (2020 : 209 personnes - 2019 : 198 personnes - 2018 : 158 personnes). La participation est sans surprise, en nette baisse.

Le public présent était **composé en très grande majorité de travailleurs sociaux** (*Assistants de service social, CESF, Référents Enfance-Familles, animateurs locaux d'insertion, Informateurs sociaux, etc.*). Ces professionnels en poste (*ou en stage*) proviennent des CDAS de toute l'Ille-et-Vilaine, de la CAF, des CCAS de la ville de Rennes, de l'Association Rennaise des Centres sociaux, du CHU de Rennes, du CHGR, de l'URAPEDA (*Service d'interprétation et d'accompagnement social*) et des associations ASFAD, ALFADI, UAIR, SEA, APRAS, OPTIMA, UDAF 35, St-Benoit Labre, ANPAA35.

Les délégués du défenseur des droits et quelques conciliateurs de justice fréquentent également régulièrement ces temps d'information.

Ces actions rejoignent également, de façon plus minoritaire, **des bénévoles d'association** comme le Secours catholique, Emmaüs, Enjeux d'enfants, le Secours Populaire, les Restaurants du Cœur, Saint-Benoit Labre, CRESUS Bretagne, des associations de défense du consommateur, des associations œuvrant dans le champ de la santé mentale, telles que l'UNAFAM. Comme en 2019, en raison de la table-ronde sur les mineurs non accompagnés, des bénévoles d'associations locales proposant un soutien aux migrants et/ou un accompagnement dans leurs démarches, sont venus en nombre. Nous pouvons en citer quelques-unes : La Cimade, le MRAP 35, le DAL 35, etc.

Il convient de souligner que depuis plusieurs années, le public de professionnels et bénévoles proviennent de l'ensemble du département. Le rayonnement de ces rencontres semble de plus en plus large.

Analyse de la satisfaction des participants

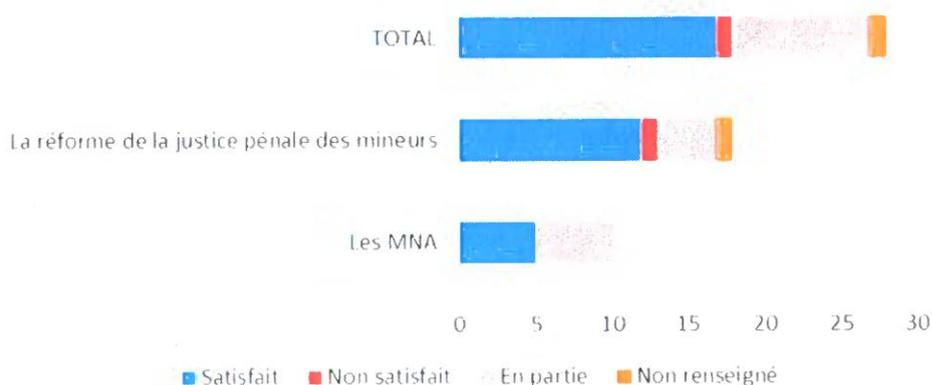
Comme les années précédentes, un questionnaire de satisfaction a été distribué à chaque personne présente. Ces questionnaires interrogent les participants sur leur satisfaction générale (*satisfait / non satisfait / en partie satisfait*).

Les personnes peuvent aussi suggérer des thématiques qu'elles souhaiteraient voir aborder lors d'une prochaine table-ronde.

Elles peuvent retourner cette fiche dès la fin de la table-ronde ou la faire parvenir au CDAD par la suite.

En 2021, sur les 28 questionnaires retournés, on constate une **satisfaction générale des participants**.

Taux de satisfaction
Tables-rondes 2021



Suggestions des participants pour la programmation 2021

Les questionnaires de satisfaction retournés font émerger plusieurs propositions de thèmes sur :

- **Le droit des étrangers :**

- Les MNA
- L'accès au droit pour les jeunes majeurs de plus de 21 ans sans solutions

- La matière familiale :

- L'articulation JAF – JE / La distinction JAF – JE : quelles compétences ? Quelles conséquences ? *3
- Les conflits post séparation – divorce et ses répercussions sur les enfants

- Le droit des mineurs :

- Les phénomènes de prostitution des mineurs
- L'inceste / la maltraitance sur les mineurs (conséquences pour les parents auteurs) – la procédure et l'enquête des mineurs victimes *2
- Les dispositifs d'insertion pour les mineurs sortis du système scolaire (16-18 ans)

- Le droit des victimes :

- Le droit des victimes (constitution de partie civile)

- Les mesures de protection :

- Les mesures de protection des majeurs (tutelles – délaissement)

- L'organisation de la justice :

- L'exécution des décisions de justice

- Le droit du logement :

- Le droit du logement (insalubrité : cadre juridique et solutions)

- Les droits fondamentaux :

- La prise en charge psychique, psychiatrique pour les troubles traumatiques des migrants
- L'accès à la santé mentale

- Divers :

- Les différences entre conciliation / médiation
- Le droit au travail (décret du 1^{er} avril 2021)
- La justice restaurative
- Les droits liés à l'assurance maladie *2
- Le droit à la retraite

Programme 2022 :

-

